

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 01 décembre 2014, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS : M. Claude Fortin                                 maire  
              M. Richard Breton                             conseiller poste 1  
              M. Richard Lefebvre                         conseiller poste 2  
              M. Christian Laplante                       conseiller poste 3  
              Mme Claudine Lemelin                     conseillère poste 4  
              Mme Françoise Couture                   conseillère poste 5  
              M. Jacques Chabot                         conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent, Monsieur Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 ET 26 NOVEMBRE 2014**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
  - a) Résolution relative au redécoupage géographique du territoire de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin
  - b) Établissement du calendrier 2015 des séances du conseil municipal
  - c) Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des avantages reçus excédant 200\$
  - d) Nomination des responsables
  - e) Changement au registre des personnes autorisées à signer les ordres de paiement et autres effets
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - a) Avis de motion - Adoption du budget 2015 et du règlement fixant le taux de taxe pour l'année 2015 et les différentes tarifications pour l'année 2015
  - b) Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA pour 2015 | PG Megagest
  - c) Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
  - d) Vérification comptable de l'année financière se terminant le 31 décembre 2014
  - e) Adhésion à Québec Municipal
  - f) Cotisation annuelle et assurance responsabilité à l'ADMQ 2015
  - g) Autorisation à payer les dépenses incompressibles pour l'année 2015
  - h) Déplacements imprévus des élus et des employés
  - i) Autorisation de versement en capital et intérêts | Billets municipaux
  - j) Avis de motion | Règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels
  - k) Avis de motion | Règlement modifiant le règlement 220-2009 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire
  - l) Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 3 360.00\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéro 146-2002 de la municipalité de Saint-Patrice-de Beaurivage

- m) Autorisation relative à la réalisation d'un examen médical - retirée

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- a) Contrat d'entretien et de soutien des applications CESA pour 2015 | Logiciel Première Ligne
- b) Bris de couvert de glace 2015
- c) Renouvellement du contrat relatif à la fourniture d'appareils alphanumériques | Réseau mobilité Plus
- d) Avis de motion | Règlement de tarification du service des incendies pour les interventions dans le cadre de sorties pour les véhicules routiers et pour toutes autres mesures d'intervention
- e) Avis de motion | Règlement concernant les feux à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
- f) Mise à jour de l'inscription au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds

## **7. VOIRIE MUNICIPALE**

- a) Autorisation de paiement des frais relatifs au déneigement et à l'épandage d'abrasif sur le réseau routier municipal à Transport Gérard Nadeau et Fils Inc. | Année 2015
- b) Autorisation pour effectuer des travaux de déblaiement des fossés en cas de fonte de neige en 2015
- c) Autorisation pour travaux d'entretien ponctuels – voirie 2015

## **8. RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

- a) Entente inter-municipale – Gestion de l'eau - retirée

## **9. TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

## **10. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

- a) Avis de motion – Règlement fixant la subvention 2015 à la Société du Parc industriel du Moulin St-Patrice inc.
- b) Appui à la demande de morcellement de boisé ou de ferme dans le cadre d'un échange entre le Ranch Perreault inc et monsieur Mario Nadeau | Commission de la protection du territoire agricole
- c) Modification au calendrier d'adoption des règlements 278-2014 et 279-2014

## **12. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**

## **13. SPORT, LOISIR ET CULTURE**

- a) Adhésion à l'office de tourisme de Lotbinière

## **14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Approbation de la liste des dépenses à facturer à la MRC de Lotbinière pour l'opération de l'Éco-Centre
- b) Adoption des prévisions budgétaires de la Régie inter-municipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage
- c) Octroi du contrat de collecte de gros rebuts 2015 à l'entreprise RecycLav pour un montant annuel de 1 200.00\$ plus les taxes

## **15. BIBLIOTHÈQUE**

- a) Adoption des prévisions budgétaires de la bibliothèque

## **16. OMH DE BEAURIVAGE**

- a) Adoption des prévisions budgétaires 2014 – OMH de Beaurivage

## **17. DIVERS**

- a) Renouvellement de l'adhésion pour le Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière pour 2015
- b) Souper de Noël de la Municipalité
- c) Campagne des paniers de Noël 2014 – Aide Alimentaire Lotbinière
- d) Adoption de la politique MADA-Famille et de son plan d'action - retirée

e) Désignation d'une femme et d'une jeune femme remarquable

## **18. ADOPTION DES COMPTES**

## **19. CORRESPONDANCES**

- Le ministre des Transports | Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Subvention de 30 000\$
- Le ministre des Transports | Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Subvention de 5 000\$
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire | Approbation du règlement no 276-2014
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire | Approbation du règlement no 277-2014

## **20. POINTS D'INFORMATION**

## **21. MRC DE LOTBINIÈRE**

## **22. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

## **23. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance ordinaire du 01 décembre 2014 est ouverte à 19h30.

### **RÉSOLUTION 325-01-12-2014** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session ordinaire du 01 décembre 2014 soit accepté tel que présenté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 326-01-12-2014** **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE** **ORDINAIRE DU 03 NOVEMBRE ET DES SÉANCES** **EXTRAORDINAIRES DU 24 ET 26 NOVEMBRE 2014**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 03 novembre 2014 et des séances extraordinaires du 24 et 26 novembre 2014 tels qu'ils sont rédigés et transcrits au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION 327-01-12-2014** **RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-** **DE-BEAURIVAGE, CONCERNANT SON TRANSFERT DE LA** **COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN VERS** **LA COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS.**

Attendu que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a déposé des propositions de fusion de commissions scolaires et de redécoupage des territoires desservis par certaines commissions scolaires;

Attendu que ce projet du Ministre a pour effet de transférer les municipalités de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre du territoire de la commission scolaire de

la Beauce-Etchemin vers celui de la commission scolaire des Navigateurs et, par conséquent, de diriger les élèves de niveau secondaire de ces municipalités vers les établissements de cette commission scolaire;

Attendu que les élèves de niveau secondaire desdites municipalités fréquentent, depuis près de cinquante (50) ans, l'école secondaire située à Ste-Marie-de-Beauce et localisée sur le territoire de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin;

Attendu que, tout en étant fiers d'habiter dans Lotbinière, les citoyennes et citoyens desdites municipalités ont développé depuis des décennies des liens organiques serrés avec la municipalité de Ste-Marie-de-Beauce, que ce soit au niveau culturel, social et économique;

Attendu que tous les intervenants socio-économiques desdites municipalités demandent unanimement et fermement que les élèves visés continuent de fréquenter la Polyvalente Benoît-Vachon, située à Ste-Marie-de-Beauce,

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin  
Appuyé par la conseillère Françoise Couture  
et il est résolu unanimement de

- **D**emander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec de réviser certaines modalités de sa réorganisation des commissions scolaires, afin que les municipalités de Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre soient rattachées à la nouvelle commission scolaire qui résultera de la fusion des commissions scolaires des Appalaches, de la Beauce-Etchemin et de la Côte-du-Sud; et cela, afin que les élèves de niveau secondaire desdites municipalités continuent de fréquenter la Polyvalente Benoît-Vachon, située à Ste-Marie-de-Beauce;
- **D'**entreprendre toute démarche ou toute action susceptible de favoriser l'atteinte de cet objectif, en lien et solidairement avec les deux autres municipalités visées et en considérant que tous les intervenants socio-économiques de ces municipalités demandent unanimement et fermement de maintenir le rattachement à la Polyvalente Benoît-Vachon;
- Transmettre une copie de cette résolution à :
  - M. Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
  - M. Laurent Lessard, député de Lotbinière-Frontenac et ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.
  - Mme Dominique Vien, ministre responsable de la région Chaudières-Appalaches
  - Mme Paquerette Gagnon, directrice générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec
  - M. Charles-Henri Lecours, président de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin
  - M. Normand Lessard, directeur général de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin
  - M. François Caron, président de la commission scolaire des Navigateurs
  - Mme Esther Lemieux, directrice générale de la commission scolaire des Navigateurs

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 328-01-12-2014**  
**ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2015, qui seront le lundi et qui débiteront à 19h30 :

Le 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 14 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES**  
**DÉCLARATIONS DES AVANTAGES RECUS EXCÉDANTS 200\$.**

Monsieur Frédéric Desjardins directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privé et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. E-15.1.0.1)).

**RÉSOLUTION 329-01-12-2014**  
**NOMINATION DES RESPONSABLES**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

De nommer, pour l'année 2015, les conseillers municipaux aux postes énumérés ci-dessous :

Maire suppléant	Richard Lefebvre
Comité d'aménagement du Parc Raymond-Blais Comité du bassin versant de la rivière Chaudière Environnement Projet barrage	Claudine Lemelin Richard Breton
Comité Jeunes Famille et aînés (MADA)	Françoise Couture
Développement industriel	Jacques Chabot Christian Laplante
Développement résidentiel et promotion	Richard Lefebvre Christian Laplante
Travaux publics	Richard Lefebvre Jacques Chabot Christian Laplante
Dossiers agricoles	Jacques Chabot

Urbanisme et zonage (CCU)	Jacques Chabot Françoise Couture
O.M.H de Beaurivage	Richard Breton Richard Lefebvre
Sécurité publique (pompiers)	Richard Breton Christian Laplante
Bibliothèque Florence-Guay	Claudine Lemelin Claude Fortin
Site Internet   Guide d'accueil	Françoise Couture Claude Fortin
Fleurons du Québec	Claudine Lemelin
Projet embellissement du milieu	Christian Laplante
Sports et loisirs Culture, tourisme, histoire et patrimoine	Claudine Lemelin Françoise Couture
Gestion des matières résiduelles (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles et Éco-Centre Saint-Patrice)	Richard Breton Claude Fortin
Dossier forestier	Richard Breton
Comité du gymnase	Françoise Couture Claude Fortin

Que cette résolution annule et remplace la résolution 60-03-03-2014

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 330-01-12-2014**

**CHANGEMENT AU REGISTRE DES PERSONNES  
AUTORISÉES À SIGNER LES ORDRES DE PAIEMENT ET  
AUTRES EFFETS**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture  
et résolu unanimement

Que l'on désigne monsieur Richard Lefebvre à titre de personne autorisée  
à signer les ordres de paiement et autres effets à titre de Maire suppléant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION**

Je, Richard Breton, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure à ce conseil, le 15 décembre 2014, sera soumis pour adoption le budget 2015, un règlement fixant le taux de taxe pour l'année 2015 et les différentes tarifications pour l'année 2015 et le programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017.

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

**RÉSOLUTION 331-01-12-2014**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE  
SOUTIEN DES APPLICATIONS CESA POUR 2015 | PG  
MÉGAGEST**

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante

et résolu unanimement

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications CESA de la firme PG Mégagest pour l'année 2015 au montant estimé de 4 395.00\$ plus les taxes.

Le renouvellement est payable en janvier 2015 et sera prévu au budget 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 414 – Gestion administrative et financière Soutien logiciel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 332-01-12-2014**  
**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante et résolu unanimement

De fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes du lundi 22 décembre 2014 jusqu'au 2 janvier 2015. Ouverture du bureau le 5 janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 333-01-12-2014**  
**VÉRIFICATION COMPTABLE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE SE**  
**TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

De mandater la firme comptable Lachance Parent CA Inc. à faire la vérification comptable de l'année 2014 de la municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 334-01-12-2014**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC**  
**MUNICIPAL – SERVICE INTERNET 2015**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

D'autoriser la Municipalité à renouveler l'adhésion annuelle à Québec Municipal – Services Internet pour l'année 2015 pour un montant de 280.00\$ plus les taxes.

Le renouvellement est payable en janvier 2015 et sera prévu au budget 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 494 – Association et abonnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 335-01-12-2014**  
**COTISATION ANNUELLE ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ**  
**À L'ADMQ 2015**

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin  
et résolu unanimement

De payer la cotisation annuelle au montant de 420.00\$ plus les taxes et l'assurance responsabilité au montant de 260.00\$ les taxes incluses à l'ADMQ pour Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier pour l'année 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 494 – Cotisation et abonnement et 02 13000 423 – Assurance cautionnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 336-01-12-2015**  
**AUTORISATION À PAYER LES DÉPENSES**  
**INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire trésorier à payer les dépenses incompressibles pour l'année 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 337-01-12-2014**  
**DÉPLACEMENTS IMPRÉVUS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu unanimement

D'autoriser des dépenses de transport et de repas pour l'année 2015 pour des déplacements et rencontres imprévus du maire, des conseillers et des employés municipaux qui pourraient survenir au cours du mois après que la séance régulière du conseil soit passée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 338-01-12-2014**  
**AUTORISATION DE VERSEMENT EN CAPITAL ET INTÉRÊTS**  
**BILLETS MUNICIPAUX**

Attendu qu'un montant de 206 600.00\$ a été refinancé le 9 juillet 2013 par la Financière Banque Nationale inc. sur un terme de cinq ans;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement en capital et intérêts pour l'année financière 2015 à Financière Banque Nationale inc. – Financement municipal selon les échéances suivantes :

	Intérêts	Capital
9 janvier 2015	2 402.95\$	
9 juillet 2015	2 402.95\$	19 200.00\$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0296 610 819-capital-dettes et 0291 610 839- intérêts – dettes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AVIS DE MOTION**

Je, Christian Laplante, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure à ce conseil, sera soumis pour adoption le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS ADDITIONNELS**

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

### **AVIS DE MOTION**

Je, Christian Laplante, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure à ce conseil, sera soumis pour adoption le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220-2009 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

### **RÉSOLUTION 339-01-12-2014 RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 3 360.00\$, PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 146-2002 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE BEAURIVAGE**

#### **Règlement no : 280-2014**

Considérant que sur l'emprunt décrété par le règlement numéro **146-2002**, un solde non amorti de 168 000.00\$ sera renouvelable le 9 février 2015, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant à courir;

Considérant que les coûts de vente relatifs à l'émission des montants ci-haut mentionnés sont estimés à la somme de 3 360.00\$, et vu que la municipalité ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit donc emprunter cette somme;

Considérant qu'il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

Considérant qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Laplante à la séance extraordinaire du 24 novembre 2014;

À une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, tenue au lieu et à l'heure ordinaires de ses sessions, à laquelle sont présents la majorité des conseillers formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le maire, Claude Fortin.

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante  
Appuyé par la conseillère Claudine Lemelin  
et résolu unanimement

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, et il est, par le présent règlement numéro 280-2014, statué et ordonné ce qui suit :

Article 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 360.00\$ pour les fins de la présente procédure, et pour se procurer cette somme à emprunter, jusqu'à concurrence du même montant pour un terme de 5 ans :

Article 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé, et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement numéro **146-2002** en proportion du montant refinancé de ces règlements par rapport au montant total refinancé par une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé, et il sera prélevée une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

La taxe imposée en vertu du présent article ne sera pas exigible des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1<sup>er</sup> alinéa permettant le paiement par anticipation.

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 342-01-12-2014** **CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES** **APPLICATIONS CESA POUR 2015 | LOGICILE PREMIÈRE** **LIGNE**

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante et résolu unanimement

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications CESA du Logiciel Première Ligne de la firme PG Mégagest pour l'année 2015 au montant estimé de 530.00\$ plus les taxes.

Le renouvellement est payable en janvier 2015 et sera prévu au budget 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 999 – Protection contre l'incendie

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 343-01-12-2014**  
**BRIS DE COUVERT DE GLACE**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser un montant de 1 500.00\$ pour des travaux de bris de couvert  
de glace en cas de crue de la rivière Beaurivage en 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste  
budgétaire 02 23000 670 Dépenses crues printanières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 344-01-12-2014**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT RELATIF À LA**  
**FOURNITURE D'APPAREILS ALPHANUMÉRIQUES | RÉSEAU**  
**MOBILITÉ PLUS**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement du contrat de location des appareils  
alphanumériques du Service des incendies pour une durée de 36 mois  
pour un coût mensuel par appareil de 6.95\$ plus les taxes de l'entreprise  
Le Réseau mobilité Plus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 345-01-12-2014**  
**MISE À JOUR DE L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES**  
**PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES**  
**LOURDS**

Attendu que la Municipalité doit effectuer la mise à jour de son  
inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules  
lourds et ajuster les frais requis au plus tard le 31 décembre 2014 à la  
Commission des transports;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin  
et résolu unanimement

De défrayer le coût de l'inscription de 136,00\$ au registre des  
propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission des  
transports et d'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à  
signer le formulaire.

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisées à même le poste  
budgétaire 02 22000 523 - Protection contre les incendies - Entretien et  
réparation des véhicules

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION**

Je, Jacques Chabot, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance  
ultérieure à ce conseil sera soumis pour adoption le règlement suivant :

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE DES**  
**INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE**  
**SORTIES POUR LES VÉHICULES ROUTIERS ET POUR**  
**TOUTES AUTRES MESURES D'INTERVENTION**

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

#### **AVIS DE MOTION**

Je, Richard Breton, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure à ce conseil sera soumis pour adoption le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

#### **RÉSOLUTION 346-01-12-2014 AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS RELATIFS AU DÉNEIGEMENT ET À L'ÉPANDAGE D'ABRASIF SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL À L'ENTREPRISE TRANSPORT GÉRARD NADEAU ET FILS INC. | ANNÉE 2015**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu unanimement

D'autoriser le paiement relatif aux frais de déneigement et d'épandage d'abrasif sur le réseau routier municipal à l'entreprise transport Gérard Nadeau et Fils inc. selon le calendrier des versements suivant pour l'année financière 2015 :

Dates	Montant (taxes incluses)
15 janvier 2015	40 653.09\$
15 février 2015	40 653.09\$
15 mars 2015	40 653.09\$
30 mai 2015	40 653.09\$
15 novembre 2015	40 653.09\$
15 décembre 2015	40 653.09\$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0233000521 – Enlèvement de la neige.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 347-01-12-2014 AUTORISATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT DES FOSSÉS EN CAS DE FONTE DE NEIGE EN 2014-2015**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture et résolu unanimement

D'autoriser un montant de 2000.00\$ pour des travaux de déblaiement des fossés en cas de fonte de neige en 2015.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 348-01-12-2015 AUTORISATION POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN PONCTUELS- VOIRIE EN 2015**

Attendu qu'il n'est pas toujours possible de prévoir à l'avance les travaux d'entretien en voirie qui nécessite une intervention rapide;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser un montant de 2000.00\$ pour les travaux d'entretien ponctuel  
en voirie qui nécessite une intervention rapide;

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste  
budgétaire 02 32000 521 –Voirie - Entretien des chemins.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AVIS DE MOTION**

Je, Françoise Couture, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance  
ultérieure à ce conseil, le 12 janvier 2015, sera soumis pour adoption le  
règlement fixant le montant de la subvention 2015 à la Société du Parc  
Industriel du Moulin St-Patrice Inc.

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de  
son adoption.

### **RÉSOLUTION 349-01-12-2014**

### **APPUI À LA DEMANDE DE MORCELLEMENT DE BOISÉ OU DE FERME DANS LE CADRE D'UN ÉCHANGE ENTRE LE RANCH PERREAULT INC ET MONSIEUR MARIO NADEAU | COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

Attendu que Ranch Perreault inc. propriétaire du 188, rang St-Jacques à  
Saint-Patrice-de-Beaurivage adresse à la Commission de protection du  
territoire agricole du Québec une demande de morcellement dans le cadre  
d'un échange de parcelles de terrains dont les lots ciblés par cette  
demande sont les suivants : 4 879 090, 4 449 844-P et 4 879 090.

Attendu que le morcellement et cet échange de parcelles de terrains  
consistent à échanger une parcelle boisé de type érablière de 5.38  
hectares localisés sur les lots 4 879 090 et 4 449 844-P contre une  
parcelle de terrain en culture localisé de 5.48 hectares sur le lot  
4 449 977;

Attendu que ce morcellement et cet échange permettraient aux deux  
parties de poursuivre et d'étendre chacun leur activités sur les parcelles  
de terrain ainsi échangées n'entraînant aucun changement d'usage et  
n'affectant pas les possibilités d'utilisations agricoles du lot visé et des  
lots avoisinants;

Attendu ce morcellement et cet échange ne viendront pas modifier,  
déstructurer et affaiblir l'homogénéité du milieu agricole et qu'elles  
n'augmenteront en rien les contraintes sur l'agriculture;

Attendu que le potentiel du lot visé est classé catégorie **4 et 5** ;

Attendu que ce morcellement et cet échange de parcelles de terrain ne  
constituent aucune dérogation aux règlements municipaux en vigueur et  
que le projet soumis est conforme au règlement de zonage.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot  
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage appuie la  
demande de morcellement dans le cadre d'un échange de parcelles de  
terrains dont les lots ciblés sont les suivants : 4 879 090, 4 449 844-P et  
4 879 090 adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole

du Québec par Ranch Perreault inc. du 188, rang St-Jacques à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 350-01-12-2014**  
**ADHÉSION À L'OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin  
et résolu unanimement

D'autoriser la Municipalité à défrayer le coût d'une inscription – le partenariat de base au montant de 140.00\$ pour adhérer à l'Office de tourisme de Lotbinière.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 494 – Cotisation et association.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 351-02-12-2013**  
**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES À FACTURER À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR L'OPÉRATION DE L'ÉCO-CENTRE**

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage opère un Éco-Centre dans le Parc industriel Du Moulin St-Patrice en collaboration avec la MRC de Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière a convenu de rembourser les frais d'opération de l'Éco-Centre;

Il est proposé par la conseillère Richard Breton  
et résolu unanimement

D'approuver la liste des dépenses présentées pour un montant de 741.00\$ et de transmettre cette liste et une facture à la MRC de Lotbinière pour qu'elle rembourse les coûts d'opération de l'Éco-Centre pour la période du 01 mai au 31 octobre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 352-01-12-2014**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BEAURIVAGE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 telles que présentées.

REVENUS : 412 768\$  
DÉPENSES : 412 768\$

Quote-part à payer par la Municipalité pour l'année 2015 : 39 428.60\$

La quote-part de la Municipalité sera payable en 2014 et prévue au budget 2014 en quatre versements de 9 857.15\$ selon le calendrier suivant :

Mars 2015	9 857.15\$
Juin 2015	9 857.15\$
Septembre 2015	9 857.15\$
Décembre 2015	9 857.15\$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 42000 499 et 02 42000 500 et 02 42000 642.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 353-01-12-2014**  
**OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE DE GROS REBUTS 2015**  
**À L'ENTREPRISE RECYCLAV POUR UN MONTANT ANNUEL**  
**DE 1 200.00\$ PLUS LES TAXES**

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise RecycLav relativement à la collecte de gros rebuts sur son territoire;

Attendu que ce service se démarque par son approche, mettant à profit des entreprises et organismes et la MRC de Lotbinière, et par la fréquence de ses collectes;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu à l'unanimité

D'octroyer, pour l'année financière 2015, le contrat de collecte de gros rebuts à l'entreprise RecycLav inc. du 11, rue Industrielle à Saint-Apollinaire pour un montant de 1 200\$ plus les taxes versé mensuellement à raison de douze paiements de 100.00\$ plus les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 354-01-12-2014**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA**  
**BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin  
et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 telles que présentées par madame Claire Ouellet, responsable.

REVENUS : 633.00\$  
DÉPENSES : 5 395.00\$  
DÉFICIT : 4 762.00\$

Montant à payer par la Municipalité : 4 762.00\$ selon le calendrier de versement suivant :

Janvier 2015	1 587.33\$
Mai 2015	1 587.33\$
Juillet 2015	1 587.33\$

La part de la Municipalité sera payable en 2015 et prévue au budget 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70230 991 – Subvention Bibliothèque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 355-01-12-2014**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 – OMH DE**  
**BEAURIVAGE**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture  
et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2015 telles présentées par Madame Rollande Nadeau, directrice de l'Office Municipale d'habitation de Beaurivage.

REVENUS : 42 810\$  
DÉPENSES : 84 608\$  
DÉFICIT : 41 798\$

Montant à payer par la Société d'habitation du Québec : 37 495\$

Montant à payer par la Municipalité : 4 180\$

La part de la Municipalité sera payable en 2015 et prévue au budget 2015 selon le calendrier de versement suivant :

Février 2015	1045.00\$
Avril 2015	1045.00\$
Juillet 2015	1045.00\$
Septembre 2015	1045.00\$

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02 64000 993 – OMH de Beaurivage en 2015.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 356-01-12-2015**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE POUR 2015**

Considérant que la Municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Considérant que la municipalité de Sainte-Croix soit nommé mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Considérant que le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

Considérant que la Municipalité renouvelle l'entente les modalités de la gestion du transport adapté;

Considérant que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage accepte de payer sa quote-part pour l'année 2015;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage accepte de renouveler son adhésion au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière pour l'année 2015.

La quote-part de la Municipalité sera payable en 2015 et prévue au budget 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire soient puisés à même le poste budgétaire 02 37000 920 – Quote-part Transport adapté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 357-01-12-2014**  
**SOUPER DE NOËL DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser un montant estimé de 250.00 \$ plus les taxes pour  
l'organisation d'un souper réunissant les élus et le personnel municipal.

Cette dépense sera payable en 2015 et prévue au budget 2015.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste  
budgétaire 02 11 000 493 – Conseil municipal – Réceptions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 358-01-12-2014**  
**CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL 2014 -AIDE**  
**ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
et résolu unanimement

De contribuer pour un montant de 50.00\$ à la campagne des paniers de  
Noël 2014 organisé par l'organisme Aide Alimentaire Lotbinière

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste  
budgétaire 02 19000 991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 369-01-12-2014**  
**DÉSIGNATION D'UNE FEMME ET D'UNE JEUNE FEMME**  
**REMARQUABLE**

Attendu que le Centre-Femmes Lotbinière fête ses 30 ans en 2015;

Attendu que pour cette occasion, l'organisme désire souligner l'apport  
des femmes dans chacune des municipalités de la MRC de Lotbinière lors  
de la journée internationale des femmes le 8 mars prochain;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante  
et résolu à l'unanimité

De désigner madame Rollande Fecteau à titre de femme remarquable (36  
ans et plus) et madame Mélanie Roy à titre de jeune femme remarquable  
(18 à 35 ans) pour leurs contributions au développement de notre  
communauté.

De verser un montant de 30\$ au Centre Femmes Lotbinière afin de  
couvrir les frais de repas des deux nominées.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste  
budgétaire 02 11000 493.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 370-01-12-2014**

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD BRETON ET RÉSOLU QUE LES COMPTES  
ET LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES AUTORISÉS PAR LA RÉSOLUTION  
NO 1676-02-12-2013 AINSI QUE LES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE  
2014 SOIENT ACCEPTÉS ET QUE LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIER SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LES CHÈQUES POUR UN TOTAL DE :

108 805.63 \$

COMPTES À PAYER POUR NOVEMBRE 2014		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT PAIEMENT DU 30 NOVEMBRE 2014	2 969.00 \$
CLUB LIONS BEAURIVAGE	CONTRIBUTION FINANCIÈRE OPÉRATION GYM NOVEMBRE 2014 ET RÉS. 215-04-08-2014	100.00 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS INC.	VERSEMENT POUR DÉNEIGEMENT RÉSEAU MUNICIPAL PAIEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2014 RÉS. 14-01-15-2014	40 653.09 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENVIRONNEMENT PAIEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2014	176.82 \$
COOP ST-PATRICE	ÉTAT DE COMPTE OCTOBRE 2014	5 678.95 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	HÉBERGEMENT SITE WEB ET SITE INTERNET FACT. 0620	57.49 \$
DICOM	TRANSPORT VENANT DE DISTRIBUTION BRUNET POUR ACHAT 3 ENSEMBLES D'ENTRETIEN POUR BORNES FONTAINE FACT. 44302824	13.17 \$
INFO PAGE	FACTURE MENSUELLE TÉLÉAVERTISSEURS SERVICE DES INCENDIES FACT. 234162	151.82 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS INC.	NIVELAGE RANG ST-PATRICE FACT. 18630 ET RÉS. 238-09-09-2014	354.41 \$
LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN	ENTRETIEN ANNUEL DES BOUCHES D'ÉGOUT ET DES STATIONS DE POMPAGE FACT. ECB141070 ET RÉS. 1546-03-09-2014	1 868.34 \$
ACCOMODATION CYBELAIR	ÉTAT DE COMPTE OCTOBRE 2014; ESSENCE POMPIER: \$487.48; ESSENCE PETIT MOTEUR: \$41.25; LOCATION AUTOMOBILE POUR RÉPARATION CAMION POMPIER: \$53.54; ESSENCE CAMION BLEU: \$115.03	697.30 \$
JACQUELINE D. BLAIS	TIMBRE MANQUANT SUR ENVELOPPE ÉTAT DE COMPTE TROP PESANTE LE 30 OCTOBRE 2014	0.40 \$
JOHN MEUNIER	CRÉDIT SUR SONDE DÉJÀ PARU DANS L'ÂGE DES COMPTES D'OCTOBRE 2014 FACT. 14000089	(465.65) \$
ÉCOVERDURE	RÉFECTION TOURBE TERRAIN SOCCER FACT. 16128 ET RÉS. 118-14-04-2014	426.56 \$

SIGNALISATION LÉVIS INC.	ACHAT DE PANNEAUX ET POTEAUX POUR SECTEUR 30KM ET CONTRÔLE DE FLÊCHE POUR MAZDA FACT. 49460 RÉS. 270-06- 10-2014 ET BON COMMANDE 097	845.93 \$
PROPANE GRG INC.	VÉRIFICATION FOURNAISE CASERNE INCENDIE FACT. 325355 ET BON COMMANDE 063	100.61 \$
SYSTÈME INTÉGRÉ TYCO	FACTURE SYSTÈME D'ALARME DU 1 DÉCEMBRE 2014 AU 28 FÉVRIER 2015 FACT. 80282391	159.25 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	11 AVIS DE MUTATION FACT. 201402982152	44.00 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. SA- 1363762	27.59 \$
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. SA-1363759	91.98 \$
EXOVA	ÉCHANTILONS D'EAU POTABLE FACT. SA-136758	34.49 \$
LES SOUDURES BEURIVAGE INC.	2 PLAQUES D'ALUMINIUM POUR RÉPARER PORTE LOCAL DE LA PATINOIRE FACT. 42010 ET BON COMMANDE 096	104.63 \$
NORMAND NADEAU T.V. INC.	ACHAT D'UN AMPLIFICATEUR POUR SALLE MUNICIPALE ET MICRO POUR SALLE MULTIFONCTIONNELLE FACT. 386326 ET BON COMMANDE 105	241.43 \$
MEUNERIE ST- PATRICE INC.	ACHAT DE SACS POUR PATINOIRE FACT. 001228964 ET BON COMMANDE 108	13.80 \$
NORMAND NADEAU COMMUNICATIONS	ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR L'OPÉRATEUR SUPPLÉANT LORS DE L'ABSENCE DE L'OPÉRATEUR PRINCIPAL POUR LA GESTION DE L'EAU FACT. 899754 ET RÉS. 302-03-11-2014	56.32 \$
JACQUELINE D. BLAIS	FRAIS DE KILOMÉTRAGE POUR ALLER CHERCHER IMPRIMANTE, AMPLIFICATEUR, MICROS ET LUMINAIRES 5 NOVEMBRE 2014	21.51 \$
NORMAND NADEAU T.V. INC.	RÉPARATION DE L'AMPLIFICATEUR SALLE MUNICIPALE FACT. 382049 ET BON COMMANDE 110	67.81 \$

VISA	RENOUVELLEMENT NOM DU DOMAINE VILLE.SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE.QC.CA 4 NOVEMBRE 2014 À LA COMPAGNIE SHERWEB ET BON COMMANDE 073	40.24 \$
PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL CÔTÉ	ACHAT DE 6 HYPOCHLORITE FACT.63951 ET BON COMMANDE 109	89.68 \$
VISA	ACHAT 10 GLOBES LED POUR SALLE MUNICIPALE CHEZ LUMINAIRE NAPERT 5 NOVEMBRE 2014 ET BON COMMANDE 107	206.85 \$
LES SOUDURES BRUTUS CARL DESJARDINS	FABRICATION D'UN MÂT POUR INSTALLATION DRAPEAU AU 486, RUE PRINCIPALE BUREAU 100 FACT. 302 ET RÉS. 155-05-05-2014	87.67 \$
LES CONSTRUCTIONS RICHARD BERTHIAUME INC.	TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR RÉFECTION TOIT BIBLIOTHÈQUE FLORENCE-GUAY FACT. 2015 ET RÉS. 282-06-10-2014	3 828.67 \$
LES ÉDITIONS DE COURBERON	PRODUCTIONS DU BULLETIN MUNICIPAL NOVEMBRE 2014 FACT. 0621	350.67 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS INC.	NIVELAGE DES RANGS FACT. 18646 ET RÉS. 238-09-09-2014	198.34 \$
VISA	DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR PARTY D'EMPLOYÉS DU 10 JANVIER 2015 BON COMMANDE 121	42.50 \$
JACQUELINE D. BLAIS	ACHAT DE TIMBRE POUR ENVOI POSTAL DU BULLETIN MUNICIPAL DE NOVEMBRE POUR GENS RÉSIDANTS RANG STE-HÉLENE	4.60 \$
MARTIN & LÉVESQUE INC.	ÉPAULETTE LIEUTENANT POUR SERVICE INCENDIE FACT. 1141433 BON COMMANDE 106	38.98 \$
JACQUELINE D. BLAIS	ENVOI BULLETIN MUNICIPAL NOVEMBRE 2014	94.47 \$
FREDÉRIC DESJARDINS	ACHAT DE BOÎTIERS POUR DVD QU'ON REMETTRA À LA BIBLIOTHÈQUE POUR RÉCITS DE VIE	15.11 \$
SOCIÉTÉ PATRIMOINE ET HISTOIRE DES SEIGNEURIES DE LOTBINIÈRE	7 LIVRES EN CONSIGNATION VENDUS (\$35.00 CHACUN) VOIR COMMANDE 23 MAI 2013 ET 27 NOVEMBRE 2013	245.00 \$
PROPANE GRG INC.	ACHAT PROPANE CASERNE INCENDIE FACT. 10034634	259.69 \$

TÉLUS	FACTURE MENSUELLE CELLULAIRES FACT. 132926006096	82.27 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L.	HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DIVERS DOSSIERES AVIS JURIDIQUES FACT. 318- 001/MU ET BON COMMANDE 057	306.58 \$
MUNICIPALITÉ ST- AGAPIT	LOCATION APPAREIL PHOTOCELL FACT. 1353 ET BON COMMANDE 117	50.00 \$
LES SOUDURES BEAURIVAGE INC.	RÉPARATION REMORQUE VOIRIE FACT. 4281 ET BON COMMANDE 113	39.21 \$
BENCLEF SERRURIER ENR.	RÉPARATION POIGNÉE ET REPRODUCTION CLEF FACT. 5919 ET BON COMMANDE 118	81.63 \$
A. GAGNON RÉCUPÉRATION & FILS LTÉE	LOCATION 3 VÉHICULES POUR EXAMEN DE DÉSINCARCÉRATION FACT. 44709 ET BON COMMANDE 119	431.15 \$
TURGEON LETRAGE INC.	CONFECTION AFFICHE POUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FACT. 28485 ET RÉS. 244-09-09-2014	534.63 \$
XYLEM	VÉRIFICATION POUR PERTE DE PHASE STATION D'EAU POTABLE FACT. 35589217731 ET BON COMMANDE 114	313.87 \$
LES SOUDURES BRUTUS CARL DESJARDINS	COUPE ET CHAUFFE DU REGARD SANITAIRE FACT. 323 ET RÉS. 269-06- 10-2014	71.86 \$
EXCAVATION TERRASSEMENT G. LÉTOURNEAU	TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR 2 PANNEAUX D'ACCUEIL FACT. 123 ET RÉS. 155-05- 05-2014	6 754.78 \$
ARÉO-FEU	ACHAT D'UNE LAMPE "SURVIVOR" POUR SERVICE INCENDIE FACT. 49621 ET BON COMMANDE 116	99.11 \$
SIGNALISATION LÉVIS INC.	ÉCHANGE DE POTAUX 10" CONTRE 12" FACT. 49621 ET BON COMMANDE 124	270.77 \$
SOLUTIONS GA	RÉPARATIONS IMPRIMANTE MODÈLE 4100 FACT. 134785 ET BON COMMANDE 111	286.57 \$
AUTO & CAMION GN INC.	RÉPARATION PNEU SUR REMORQUE FACT. 2118 ET BON COMMANDE 112	42.54 \$
JACQUELINE D. BLAIS	FRAIS DE KILOMÉTRAGE POUR ALLER CHERCHER ADAPTEUR DE MICRO CHEZ MULTI MUSIQUE LE 26 NOVEMBRE 2014	20.97 \$

VISA	ENVOI COURRIER RECOMMANDÉ POUR AVIS D'INFRACTION ET TIMBRE MANQUANT POUR ENVOI MRC LE 26 NOVEMBRE 2014 BON COMMANDE 127	14.49 \$
VISA	ADAPTEUR POUR MICRO 26 NOVEMBRE 2014 ET BON COMMANFDE 126	9.19 \$
RAY-CAR	ACHAT D'ASPHALTE FACT. 28-0202-12393 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	686.95 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR VILLAGE FACT. 20562 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	708.25 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR MANOIR FACT. 20577 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	885.31 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR BISSON FACT. 20578 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	2 213.99 \$
LES TRANSPORTS B.G. BILODEAU	HEURES CAMION POUR BISSON FACT. 5019 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	224.49 \$
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES DE PELLE POUR FEU RAYNALD CHATIGNY BON COMMANDE	339.18 \$
LES SOUDURES BRUTUS CARL DESJARDINS	COUPE ET CHAUFFE DU REGARD FACT. 311 ET RÉÉS. 269-06-10-2014	80.48 \$
VINCENT SYLVAIN	ARRACHER L'ASPHALTE RANG BELFAST FACT. 1179 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	89.80 \$
VINCENT SYLVAIN	FOSSÉ BELFAST FACT. 1177 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	1 212.24 \$
VINCENT SYLVAIN	TRANSPORT MG20 RANG BELFAST FACT. 1181 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	740.82 \$
EXCAVATION J.V. SYLVAIN INC.	EXCAVATRICE POUR RANG BELFAST FACT. JV285 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	1 505.60 \$
TRANSPORT VINCENT SYLVAIN INC.	VOYAGES DE SABLE POUR RANG BELFAST FACT. 1312 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	839.32 \$
VINCENT SYLVAIN	VOYAGE DE SABLE RANG BELFAST FACT. 1178 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	287.44 \$
EXCAVATION J.V. SYLVAIN INC.	EXCAVATRICE POUR RANG BELFAST FACT. JV283 ET RÉÉS. 240-09-09-2014	2 258.39 \$
ALIMENTATION ST-SYLVESTRE	ACHAT DE SOUS-MARINS POUR SERVICE INCENDIE FEU RAYNALD CHATIGNY	76.66 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>81 552,06 \$</b>

**PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES DU MOIS DE NOVEMBRE  
2014**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ST- PATRICE POUR SYSTYME D'ALARME FACT. DU 16 OCTOBRE ET PAIEMENT LE 5 NOVEMBRE 2014	63.34 \$
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ST- PATRICE ET CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 OCTOBRE ET PAIEMENT LE 5 NOVEMBRE 2014	187.91 \$
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ST- PATRICE FACT. DU 16 OCTOBRE ET PAIEMENT LE 5 NOVEMBRE 2014	427.57 \$
TÉLUS	TÉLÉPHONE MUNICIPALITÉ ST- PATRICE ET CASERNE INCENDIE FACT. DU 16 OCTOBRE ET PAIEMENT LE 5 NOVEMBRE 2014	63.41 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95942 RUE PRINCIPALE FACT. 695501359280 ET PAIEMENT LE 12 NOVEMBRE 2014	49.56 \$
MARCO LAROCHELLE	ENTRETIEN MÉNAGER SEMAINE DU 2 NOVEMBRE 2014 ET PAIEMENT PAR ACCÈS D LE 6 NOVEMBRE 2014	125.00 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 71267 LUMINAIRES FACT. 640187884 ET PAIEMENT LE 21 NOVEMBRE 2014	589.53 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95874, 470 RUE DU MANOIR FACT. 618101237479 ET PAIEMENT LE 25 NOVEMBRE 2014	77.64 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 94089, VOISIN DU 391, RANG DES CHUTES FACT. 672101114237 ET PAIEMENT LE 24 NOVEMBRE 2014	19.84 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3004 17557 EN FACE DU 488, RUE PRINCIPALE FACT. 647801172314 ET PAIEMENT LE 24 NOVEMBRE 2014	34.69 \$
MARCO LAROCHELLE	ENTRETIEN MÉNAGER SEMAINE DU 9 NOVEMBRE 2014 ET PAIEMENT PAR ACCÈS D LE 13 NOVEMBRE 2014	125.00 \$
MARCO LAROCHELLE	ENTRETIEN MÉNAGER SEMAINE DU 16 NOVEMBRE 2014 ET PAIEMENT PAR ACCÈS D LE 20 NOVEMBRE 2014	125.00 \$

MARCO LAROCHELLE	ENTRETIEN MÉNAGER SEMAINE DU 23 NOVEMBRE 2014 ET PAIEMENT PAR ACCÈS D LE 23 NOVEMBRE 2014	125.00 \$
	<b>TOTAL:</b>	2 013.49 \$

<b>SALAIRES NETS PAYÉS EN NOVEMBRE 2014</b>	13 735.43 \$
---	--------------

**COMPTES AUTORISÉS PAR RÉSOLUTION EN NOVEMBRE 2014**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
COMITÉ DE LA FÊTE DE NOËL	CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE NOËL DU 14 DÉCEMBRE 2014 RÉ. 314-03-11-2014 ET CHÈQUE 5033	500.00 \$
APHL-QUILLES	CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA JOURNÉE DE L'AMITIÉ DU 15 NOVEMBRE 2014 RÉ. 317-03-11-2014 ET CHÈQUE 5034	100.00 \$
FABRIQUE ST-PATRICE	PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL RÉ. 315-03-11-2014 ET CHÈQUE 5035	75.00 \$
CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION SINTRA	LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DANS LE CONTRAT DE PAVAGE DE ST-CHARLES RÉ. 301-03-11-2014 ET CHÈQUE 5036	10 629.65 \$
JEAN-GUY CHABOT	LOYER POUR LOCATION TERRAIN POUR PANNEAU DE BIENVENUE RÉ. ET CHÈQUE 5037	100.00 \$
GUY BOURGAULT	LOCTION POUR LOCATION TERRAIN POUR PANNEAU D BIENVENUE RÉ. ET CHÈQUE 5038	100.00 \$
	<b>TOTAL:</b>	11 504.65 \$

**CHÈQUES PAYÉS D'AVANCE NOVEMBRE 2014**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
	<b>TOTAL:</b>	- \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du 01 décembre 2014 est fermée à 21h27.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin, Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de novembre 2014.

---

Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier.